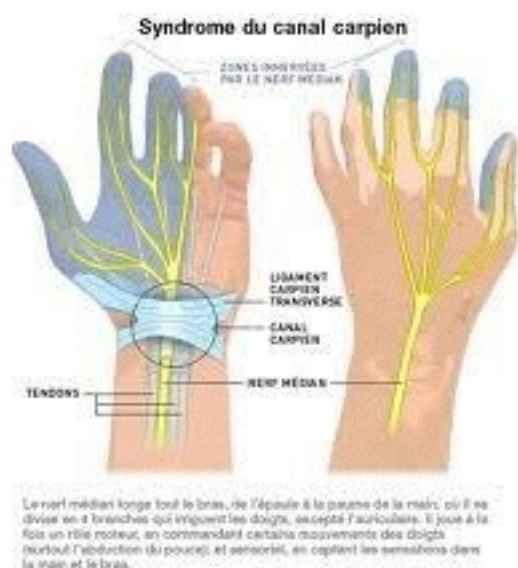


Syndrome du canal carpien et ostéopathie



Douleurs du pouce, de l'index, du majeur et de l'annulaire qui irradient jusqu'à l'avant bras.

Syndrome du canal carpien :

Ce syndrome provoque, principalement la nuit ou le matin, des fourmillements et/ou des douleurs au pouce, à l'index, au majeur et à l'annulaire qui irradient souvent jusqu'à l'avant bras.

Ce trouble, assez répandu, concerne en priorité les femmes, qui sont près de quatre fois plus nombreuses que les hommes à être touchées par ce syndrome. Femme ou homme, les personnes concernées par cette pathologie sont, en majorité, âgées d'une cinquantaine d'année. Plusieurs causes peuvent être à l'origine du syndrome du canal carpien. En effet, si aucun secteur d'activité n'émerge comme étant particulièrement propice à l'apparition de ce trouble, des facteurs, liés à une activité professionnelle, ont bien été identifiés. Ainsi, les mouvements répétitifs ou les positions non naturelles de la main, la préhension serrée, le stress mécanique exercé sur la paume des mains ou encore les vibrations peuvent en être la cause.

Néanmoins, le syndrome du canal carpien peut aussi être le témoin d'une autre pathologie comme l'arthrite, le diabète ou la goutte, ou encore la résultante d'une fracture des poignets. Enfin, certains événements de la vie d'une femme comme la grossesse, l'utilisation de contraceptifs oraux ou la ménopause, peuvent aussi conduire à l'apparition de ce syndrome.

Une solution : le traitement ostéopathique du canal carpien Un ostéopathe peut apporter une solution lorsque l'apparition d'un syndrome du canal carpien est liée à une chute ou un choc. Les personnes atteintes de ce syndrome peuvent se rendre directement chez un ostéopathe sans consulter leur médecin au préalable. L'ostéopathe, avant de débiter le traitement, s'assurera que la nature du trouble relève bien de son champ de compétence. Ainsi, il vérifiera cliniquement que son patient présente des signes de Tinel et de Phalen négatifs. Parfois, l'électromyographie atteste qu'il n'y a pas d'indications chirurgicales. Souvent, l'ostéopathe retrouve à l'interrogatoire une chute ou un choc en relation avec l'apparition des symptômes. Une fois le diagnostic d'opportunité effectué, l'ostéopathe peut commencer son traitement qui, en fonction de la nature du trouble, sera uniquement ostéopathique ou accompagné d'autres actes médicaux. Dans le premier cas, une voire deux consultations d'ostéopathie sont efficaces dans 80 % des cas.

Article original : SFDO – Douleurs de la main et syndrome du canal carpien